

## L'épargne salariale solidaire un vecteur de cohésion pour les entreprises



Paris, le 19 février 2014 – **DRH, CE, organisations syndicales, Finansol** vous propose un guide pratique de l'épargne salariale solidaire à diffuser au sein de votre entreprise ! Objectif : informer chaque salarié qu'il lui est possible de faire fructifier son PEE tout en favorisant la création d'emplois, de logements très sociaux ou d'activités favorables au développement durable via des FCPES (fonds communs de placements d'entreprises solidaires). A ce jour, il en existe 99 dont 30 labellisés Finansol.

### Les FCPES allient performance financière et utilité sociale et environnementale

L'épargne salariale constitue l'ensemble des dispositifs (intéressement, participation, versement libre, abondement) permettant au salarié d'être associé financièrement à la réussite de son entreprise et/ou de se constituer une épargne avec l'aide de celle-ci. Selon des choix personnels, l'épargne salariale est investie dans des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE). Parmi ces fonds, existe des fonds solidaires générateurs d'une double rentabilité : sociale et financière.

Assurés d'une gestion solidaire et transparente grâce au label Finansol, les fonds d'épargne salariale solidaire proposent autant de sécurité et de performance financière que les « FCPE classiques ». Et les chiffres le prouvent ! Les performances financières des FCPES, tous types de supports confondus, ont ainsi varié de +2,48% à + de 19,12% sur l'année 2012.

*"De plus en plus d'épargnants cherchent aujourd'hui à concilier sens et rentabilité. Avec l'épargne salariale solidaire, ils trouvent un équilibre entre performance financière et impact social et/ou environnemental. Une double rentabilité qui a déjà séduit environ 800 000 salariés",* déclare Sophie des Mazery - directrice de Finansol.

### Les FCPES ou comment donner du sens à son PEE : l'exemple de Schneider Electric

Soucieux d'apporter des réponses globales aux enjeux d'accès à l'énergie, Schneider Electric, le spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, a mis en place le programme BipBop.

Né en 2009, ce programme est soutenu notamment par le fonds d'épargne salariale solidaire dédié aux salariés de Schneider Electric. Les salariés, encouragés par des mesures incitatives mises en place par l'entreprise, peuvent grâce à leur épargne d'entreprise favoriser l'accès à l'énergie des plus pauvres, partout dans le monde. L'épargne solidaire devient ainsi un vecteur de cohésion à l'intérieur de l'entreprise.

Résultats, depuis le lancement du programme, plus de 6 500 jeunes ont reçu une formation aux métiers de l'énergie, plus de 200 entrepreneurs ont été soutenus dans la création de leur activité et près d'1 million de foyers ont été raccordés à l'électricité.

## L'épargne salariale solidaire, une pratique qui se développe

---

L'encours de l'épargne salariale solidaire a été boosté par la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 qui, depuis le 1er janvier 2010, impose de proposer au moins un fonds solidaire dans tous les dispositifs PEE et PERCO. L'épargne salariale solidaire est de ce fait devenue le plus puissant vecteur de développement de l'épargne solidaire.

Avec un encours\* multiplié par 6,7 depuis 2008, l'épargne salariale solidaire compte à ce jour 99 FCPE dont 30 labellisés Finansol, qui à eux seuls, représentent 1.28 milliards d'euros, soit près de la moitié de l'encours global. (Sources Finansol, sur la base de l'encours au 31/12/12)

*“L'épargne salariale solidaire doit rester un moteur de croissance de la finance solidaire. Pour pérenniser le mécanisme et en développer la connaissance par les partenaires sociaux et les salariés, Finansol a développé un outil d'accompagnement « Le guide pratique de l'épargne salariale solidaire\*\* ». Il aidera tous les partenaires de l'entreprise (dirigeants, représentants des salariés...) à faire de leur dispositif d'épargne d'entreprise un outil de cohésion interne et de solidarité sociale », déclare Frédéric Tiberghien - président de Finansol.*

\* Sources AFG au 30/06/13 : encours de 3,2 milliards d'euros

\*\* Pour consulter et télécharger le guide, [cliquez ici](#)

### RELATIONS PRESSE : AGENCE WELLCOM

Cécile Soubelet / Mélanie Decomps / Camille Vézirian

[cso@wellcom.fr](mailto:cso@wellcom.fr) / [md@wellcom.fr](mailto:md@wellcom.fr) / [cve@wellcom.fr](mailto:cve@wellcom.fr)

01 46 34 60 60

#### A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire

---

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui 70 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe plus de 130 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. [www.finansol.org](http://www.finansol.org)